



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الأغذية والزراعة
للأمم المتحدة

F

CONSEIL

Cent soixante-sixième session

26-30 avril 2021

Rapport de la cent quatre-vingt-cinquième session du Comité financier (22-26 mars 2021)

Résumé

À sa première session ordinaire de 2021, le Comité a examiné la situation financière de l'Organisation et d'autres questions relevant de son mandat. Dans le présent rapport, qui porte sur les travaux de sa cent quatre-vingt-cinquième session, le Comité:

- 1) **adresse des recommandations spécifiques** au Conseil sur les points suivants: i) versement intégral dans les délais établis des contributions mises en recouvrement (par. 10); ii) barème des contributions proposé pour l'exercice biennal 2022-2023 (par. 16); iii) Cadre stratégique 2022-2031 (par. 18) et iv) Plan à moyen terme 2022-2025 et Programme de travail et budget 2022-2023 (par. 20).
- 2) **informe** le Conseil de sa décision d'approuver les virements prévus entre chapitres budgétaires découlant de l'exécution du Programme de travail 2020-2021 (par. 24).
- 3) **appelle l'attention** du Conseil sur les indications qu'il a données au Secrétariat concernant la situation financière de l'Organisation, les questions budgétaires, les ressources humaines, le contrôle ainsi que d'autres questions.

Suite que le Conseil est invité à donner

Le Conseil est invité à:

- a) **approuver** les recommandations du Comité concernant le versement intégral dans les délais établis des contributions mises en recouvrement; le barème des contributions proposé pour l'exercice biennal 2022-2023, le Cadre stratégique 2022-2031 et le Plan à moyen terme 2022-2025 et le Programme de travail et budget 2022-2023;
- b) **prendre note** des décisions du Comité concernant les virements prévus entre chapitres budgétaires découlant de l'exécution du Programme de travail 2020-2021;
- c) **approuver** les indications données au Secrétariat par le Comité sur toutes les autres questions relevant de son mandat.

Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser à:

M. David McSherry
Secrétaire du Comité financier
Courriel: DavidWilliam.McSherry@fao.org ou Tél.: +39 06570 53719

Introduction

1. Le Comité financier a présenté au Conseil le rapport ci-après, qui porte sur les travaux de sa cent quatre-vingt-cinquième session.
2. Outre la Présidente, M^{me} Imelda Smolčić Nijers (Uruguay), étaient présents les représentants suivants des Membres:

<ul style="list-style-type: none"> • M. Heiner Thofern (Allemagne) • M^{me} Lynda Hayden (Australie) • M. Manash Mitra (Bangladesh) • M. Rodrigo Estrela de Carvalho (Brésil) • M. Haitham Abdelhady Elsayed Elshahat (Égypte) • M^{me} Jennifer Harhigh (États-Unis d'Amérique) • M. Addisu Melkamu Kebede (Éthiopie) 	<ul style="list-style-type: none"> • M. Vladimir Kuznetsov (Fédération de Russie) • M. Toru Hisazome (Japon) • M. Benito Santiago Jiménez Sauma (Mexique) • M^{me} Tahirou Rahila Rabiou (Niger) • M^{me} Saadia Elmubarak Ahmed Daak (Soudan) •
---	--
3. La Présidente a informé le Comité que:
 - M. Addisu Melkamu Kebede (Éthiopie) avait été désigné pour remplacer M^{me} Zenebu Tadesse Woldetsadik en tant que représentant de l'Éthiopie durant la session.
4. Un résumé des qualifications des remplaçants des représentants peut être téléchargé depuis la page internet des organes directeurs et statutaires, à l'adresse suivante: <http://www.fao.org/unfao/govbodies/gsbhome/finance-committee/remplacants-des-representants/fr/>.
5. À titre exceptionnel, la cent quatre-vingt-cinquième session du Comité financier s'est tenue en visioconférence en raison de la pandémie de covid-19. Le Comité a confirmé, en vertu de l'article VII de son Règlement intérieur, qu'il était convenu de suspendre l'application de l'alinéa 4 de l'article II dudit Règlement, selon lequel les sessions doivent se tenir au Siège de l'Organisation.
6. Lorsqu'il a adopté l'ordre du jour de sa cent quatre-vingt-cinquième session, le Comité a rappelé qu'il était convenu d'examiner par correspondance les points suivants:
 - Point 2, *Situation financière de l'Organisation*;
 - Point 3, *Rapport sur les placements 2020*;
 - Point 4, *Évaluation actuarielle des obligations relatives au personnel – 2020*;
 - Point 5, *Barème des contributions 2022-2023*;
 - Point 9, *Rapport annuel sur l'exécution du budget et les virements entre programmes et chapitres budgétaires sur l'exercice 2020-2021*;
 - Point 15, *Recommandations du Comité financier non encore appliquées – Situation*.
7. Ont également assisté à la cent quatre-vingt-cinquième session du Comité les observateurs sans droit de parole des Membres ci-après:

<ul style="list-style-type: none"> • Belgique • Burkina Faso • Cameroun • Chine • Colombie • Espagne • Finlande • Haïti • Inde • Italie 	<ul style="list-style-type: none"> • Koweït • Nigéria • Paraguay • Philippines • Portugal • République de Corée • République dominicaine • Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord • Sénégal
---	---

- Suède
- Suisse
- Thaïlande
- Turquie
- Union européenne
- Venezuela (République bolivarienne du)

Suivi de la situation financière

Situation financière de l'Organisation

8. Le Comité a examiné le document sur la *Situation financière de l'Organisation* au 31 décembre 2020 (FC 185/2) ainsi que les prévisions de trésorerie, y compris les liquidités, les arriérés de contribution, les placements à court et à long termes, les obligations financières relatives au personnel, les dépenses au titre du Programme de coopération technique (PCT) et les soldes non utilisés, le déficit du Fonds général et les contributions volontaires.
9. Le Comité a en outre pris connaissance d'un état actualisé des contributions courantes et des arriérés au 16 mars 2021.
10. **Le Comité:**
- a) sachant que la santé financière de l'Organisation est tributaire du versement en temps voulu des contributions mises en recouvrement, **a invité instamment** les États Membres à régler ponctuellement et intégralement leurs contributions ordinaires;
 - b) a noté que bien que le taux de recouvrement des contributions ordinaires de 2020 au 31 décembre 2020 (70,29 pour cent) était inférieur à celui de l'année précédente (74,84 pour cent), la trésorerie de l'Organisation devrait être suffisante pour faire face aux besoins opérationnels jusqu'au 31 décembre 2021;
 - c) a noté également que le déficit global du Fonds général et des fonds apparentés tenait principalement aux obligations non financées relatives au personnel;
 - d) **a encouragé** le Secrétariat à continuer d'examiner les différentes solutions qui permettraient de remédier au sous-financement des obligations au titre de l'assurance-maladie après cessation de service (AMACS), en coordination avec d'autres organisations relevant du régime commun des Nations Unies;
 - e) **a pris note** des renseignements supplémentaires fournis sur les taux d'approbation et les taux de dépenses du Programme de coopération technique (PCT) et **a insisté** sur l'importance de maintenir ces taux à un niveau qui permette d'utiliser intégralement les crédits ouverts au titre du PCT, tels qu'approuvés par la Conférence.

Rapport sur les placements 2020

11. Le Comité a examiné le document intitulé *Rapport sur les placements 2020* (FC 185/3).
12. Le Comité **a pris note** des rendements favorables des portefeuilles de placements à court et long termes en 2020 et **a accueilli avec satisfaction** les informations détaillées sur les portefeuilles de placements présentées dans le rapport.

Évaluation actuarielle des obligations relatives au personnel – 2020

13. Le Comité a examiné le document intitulé *Évaluation actuarielle des obligations relatives au personnel – 2020* (FC 185/4).
14. **Le Comité:**
- a) a noté que, au 31 décembre 2020, le total des obligations relatives au personnel s'élevait à 1 499,5 millions d'USD, soit une augmentation de 17,9 millions d'USD par rapport à l'évaluation actuarielle arrêtée au 31 décembre 2019;

- b) a noté que le montant des obligations relatives au personnel non financées des Plans avait diminué, passant de 928,5 millions d'USD au 31 décembre 2019 à 860 millions d'USD au 31 décembre 2020;
- c) a noté également que l'augmentation nette de l'évaluation constatée au 31 décembre 2020 était essentiellement due aux changements attendus de la valeur des obligations et à l'effet de la diminution des taux d'actualisation appliqués.

Barème des contributions 2022-2023

15. Le Comité financier a examiné et approuvé le barème des contributions proposé pour l'exercice biennal 2022-2023, tel qu'il figure dans le document publié sous la cote FC 185/5.

16. Le Comité a transmis au Conseil le projet de résolution suivant par lequel la Conférence adoptera le barème des contributions de la FAO pour 2022-2023:

PROJET DE RÉOLUTION DE LA CONFÉRENCE

Barème des contributions 2022-2023

LA CONFÉRENCE,

Ayant pris note des recommandations formulées par le Conseil à sa cent soixante-sixième session,

Confirmant que, comme par le passé, la FAO doit suivre le barème des quotes-parts de l'Organisation des Nations Unies (ONU) en l'adaptant pour tenir compte du fait que les Membres de la FAO ne sont pas tous Membres de l'ONU et vice-versa,

1. Décide que le barème des contributions de la FAO pour 2022-2023 doit découler directement du barème des quotes-parts de l'Organisation des Nations Unies en vigueur en 2021;

2. Adopte pour 2022 et 2023 le barème figurant à l'annexe au présent rapport.

(Adopté le ... juillet 2021)

Question budgétaires

Cadre stratégique 2022-2031

17. Le Comité a examiné le document intitulé *Cadre stratégique 2022-2031* (C 2021/7).

18. Le Comité:

- a) a constaté avec satisfaction que l'élaboration du Cadre stratégique 2022-2031 et son harmonisation avec le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et les objectifs de développement durable (ODD) avaient fait l'objet de consultations approfondies;
- b) s'est félicité de ce que l'Organisation se soit engagée à intégrer la gestion globale des risques au processus d'élaboration du Cadre stratégique et a souligné qu'il importait que les risques soient régulièrement analysés, suivis et évalués pendant la mise en œuvre de ce dernier;
- c) a souligné qu'il importait de poursuivre les efforts visant à augmenter l'efficacité et à alléger les lourdeurs administratives afin de permettre une plus grande transparence et d'améliorer la circulation de l'information;
- d) a constaté l'importance croissante des mécanismes novateurs de contribution et de financement et a appuyé les mesures prises par l'Organisation en vue d'élargir ses sources de revenu, y compris grâce à des partenariats avec le secteur privé;
- e) a souligné l'importance de disposer de financements volontaires souples, de faible volume et sans affectation, pour mettre en pratique les priorités définies dans le programme de travail intégré, et a recommandé à l'Organisation de continuer à définir des mécanismes et approches susceptibles d'être appliqués lorsqu'elle vise à promouvoir

des financements volontaires plus souples, en tenant compte des enseignements tirés de l'expérience acquise par d'autres organismes du système des Nations Unies.

Plan à moyen terme 2022-2025 et Programme de travail et budget 2022-2023

19. Le Comité a examiné le *Plan à moyen terme 2022-2025 et le Programme de travail et budget 2022-2023* du Directeur général en se concentrant sur un examen technique des propositions, conformément à son mandat.
20. Le Comité:
- a) **a félicité** le Directeur général pour les efforts qu'il a déployés en vue de maintenir un budget ordinaire inchangé en valeur nominale compte tenu de la situation économique mondiale actuelle et du fait que les contributions mises en recouvrement et le montant net des crédits ouverts n'ont pas changé par rapport à l'exercice 2020-2021;
 - b) **a souscrit** à la proposition visant à affecter des ressources supplémentaires au Bureau de l'Inspecteur général, tout en réaffirmant que la question de l'affectation prioritaire de ressources supplémentaires au Bureau, dans les limites des montants nets des crédits ouverts, pour permettre à celui-ci de mettre en œuvre l'intégralité de son plan de travail, devait être examinée périodiquement;
 - c) **a constaté avec satisfaction** que la hausse des financements destinés aux travaux concernant la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV) et le Programme conjoint FAO/OMS relatif aux avis scientifiques en matière de sécurité sanitaire des aliments avait été maintenue;
 - d) a noté que les crédits ouverts au titre du PCT étaient maintenus à 14 pour cent des montants nets des crédits ouverts;
 - e) **s'est félicité** de ce que la Direction ait confirmé qu'une note d'information sur les sources et les objectifs des financements volontaires présentés dans les propositions de budget intégré serait rédigée;
 - f) **a invité** la Direction à procéder, lors de l'élaboration des prochaines propositions relatives au Programme de travail et budget, à l'actualisation de la méthode d'abattement pour délais de recrutement, et à son perfectionnement, afin de pouvoir obtenir des estimations des dépenses de personnel plus précises, tenant compte en particulier du taux effectif et prévu d'occupation des postes;
 - g) **a rappelé** que les ajustements concernant l'affectation des ressources et le cadre de résultats, qui découlent des décisions et des orientations formulées par les organes directeurs et du fait que la planification des activités soit plus détaillée, seraient présentés dans le document sur les ajustements à apporter au PTB 2022-2023, qui sera soumis au Conseil en décembre 2021, conformément au processus établi pour la programmation et le budget;
 - h) concernant les propositions visant à améliorer la situation financière, les liquidités et les réserves de la FAO, **a recommandé** que l'examen des propositions concernant l'augmentation du financement des obligations de l'assurance médicale après la cessation de service, au titre des services passés, et le réapprovisionnement du Fonds de roulement soit reporté à un exercice ultérieur et **a invité** la Direction à continuer d'envisager d'autres stratégies à cet égard;
 - i) à cet égard, **a exhorté** les Membres à s'acquitter intégralement et dans les délais établis des contributions mises en recouvrement afin d'assurer la santé financière et la trésorerie de l'Organisation et d'éviter des emprunts internes et externes susceptibles d'avoir des conséquences négatives sur la mise en œuvre des activités prévues;
 - j) **a réaffirmé** l'importance de la collaboration entre les organisations ayant leur siège à Rome, en particulier s'agissant de services administratifs communs et de locaux partagés et, à cet égard, **a réaffirmé** être préoccupé par le fait qu'aucune suite n'a encore été donnée à la demande formulée par le Conseil, qui avait requis qu'une évaluation de la faisabilité d'un regroupement des fonctions administratives soit effectuée, en assortissant

sa requête d'une date butoir, et, en conséquence **a demandé instamment** à la Direction de procéder à cette évaluation avant la quarante-deuxième session de la Conférence.

Examen à mi-parcours – Rapport de synthèse 2020

21. Le Comité a examiné le document FC 185/8 intitulé *Examen à mi-parcours – Rapport de synthèse 2020*, qui porte sur les objectifs fonctionnels et chapitres spéciaux, le Programme de coopération technique (PCT) et la gestion de l'exécution du programme et des ressources.
22. **Le Comité:**
- a) **a pris note de l'ensemble des résultats obtenus en 2020 et a relevé que, sur les 36 indicateurs de performance clés relatifs aux processus administratifs ressortissant aux objectifs fonctionnels et aux chapitres spéciaux mesurés, 29 étaient en bonne voie, et que toutes les cibles devraient être atteintes d'ici à la fin de 2021;**
 - b) **s'est dit satisfait de ce que la Direction ait confirmé que l'objectif d'exécution intégrale des projets conduits au titre du PCT sur les ouvertures de crédits pour 2018-2019 serait atteint d'ici à la fin de l'année 2021;**
 - c) **a accueilli favorablement l'annonce de la Direction selon laquelle des efforts seraient faits pour accélérer l'emploi du budget ordinaire en 2021 compte tenu de l'impact de la covid-19 dans certains domaines; et**
 - d) **a dit attendre avec intérêt de recevoir des informations sur les réalisations biennales de l'Organisation en regard des indicateurs de performance clés ainsi que les résultats opérationnels et financiers présentés dans le rapport sur l'exécution du Programme pour 2020-2021.**

Rapport annuel sur l'exécution du budget et les virements entre programmes et chapitres budgétaires sur l'exercice 2020-2021

23. Le Comité a examiné le document intitulé *Rapport annuel sur l'exécution du budget et les virements entre programmes et chapitres budgétaires sur l'exercice 2020-2021*.
24. **Le Comité:**
- a) **a pris note des prévisions concernant l'exécution du budget pour 2020-2021 découlant de la mise en œuvre du Programme de travail;**
 - b) **a noté que les virements prévus entre les chapitres budgétaires s'expliquent par les facteurs suivants: appui aux nouveaux domaines transversaux qui constituent une priorité des programmes dans le cadre du Fonds multidisciplinaire, dépenses supplémentaires occasionnées par le développement du multilinguisme, application progressive du nouveau modèle de recouvrement des coûts, dépenses relatives à la covid-19, et différence entre les coûts inscrits au budget et les dépenses de personnel effectives au cours de l'exercice;**
 - c) **a autorisé les virements prévus des chapitres 6, 9 et 11 vers les chapitres 1, 2, 3, 4, 5, 8 et 10.**

Ressources humaines

Rapport annuel sur les ressources humaines

25. Le Comité a examiné le document intitulé *Rapport annuel sur les ressources humaines* (FC 185/10).
26. **Le Comité:**
- a) **a noté le format et le contenu du nouveau rapport annuel sur les ressources humaines, ainsi que les informations fournies au sujet des statistiques sur le personnel, des jalons et des indicateurs de performance clés;**

- b) **s'est félicité** des efforts déployés par la Direction pour s'acquitter de son devoir de protection du personnel de la FAO dans le monde entier et s'assurer que l'Organisation continue de fonctionner pendant la pandémie de covid-19;
- c) **a constaté** les progrès réalisés dans le cadre de la mise en œuvre du Plan stratégique de gestion des ressources humaines et ce, malgré la crise de la covid-19, ainsi que la nécessité de continuer à faire preuve de souplesse afin de renforcer les capacités dans le domaine des ressources humaines;
- d) **a chargé** la Direction d'inclure, dans les prochains rapports annuels sur les ressources humaines, des informations supplémentaires sur les tendances statistiques relatives au personnel, en particulier sur la répartition géographique des membres des programmes relatifs aux jeunes cadres, aux cadres associés, aux stagiaires, aux volontaires et aux chercheurs invités (JPO, APO et IVF), et les mesures de sensibilisation prises à cet égard; ainsi que sur les défis auxquels l'Organisation est confrontée s'agissant de mettre en valeur des ressources humaines;
- e) **a invité** la Direction à s'atteler à la question de l'organisation des effectifs des bureaux décentralisés en vue de renforcer l'efficacité des projets à l'échelle locale;
- f) **a noté** qu'il convenait, le cas échéant, d'harmoniser les classes des coordonnateurs sous-régionaux à l'échelle mondiale afin d'assurer que la FAO participe aux activités mises en œuvre au sein du système des Nations Unies au niveau approprié;
- g) **a invité instamment** la Direction à continuer de mettre en œuvre le Plan stratégique de gestion des ressources humaines, en particulier: i) en améliorant la planification des effectifs et les procédures y relatives afin d'accélérer le processus de recrutement; ii) en veillant à ce que les objectifs de parité hommes-femmes et de répartition géographique soient respectés, en particulier au niveau de la Direction, tout en assurant que les compétences demeurent au premier rang des critères de sélection; iii) en renforçant les programmes axés sur les jeunes cadres, grâce à des mesures ciblées de sensibilisation visant notamment les communautés autochtones; iv) en déléguant les pouvoirs, selon que de besoin, conformément au paragraphe 5 de l'article XXXVIII du Règlement général de l'Organisation; et v) en continuant de collaborer activement avec les associations du personnel;
- h) **a réaffirmé** qu'il convenait de réduire considérablement le pourcentage de postes vacants au Siège et dans les bureaux décentralisés.

Informations actualisées sur le processus de planification des mesures à prendre à l'issue de l'enquête de satisfaction menée auprès du personnel

27. Le Comité a examiné le document intitulé *Informations actualisées sur le processus de planification des mesures à prendre à l'issue de l'enquête de satisfaction menée auprès du personnel* (FC 185/11).

28. Le Comité:

- a) **a accueilli favorablement** les informations actualisées sur le processus de consultation de l'enquête de satisfaction menée auprès du personnel et sur le processus de planification des mesures à prendre pour y donner suite;
- b) **a déclaré attendre avec intérêt** de nouvelles informations sur le processus de planification des mesures à prendre, qui seront communiquées à l'occasion de la présentation du rapport annuel sur les ressources humaines.

Contrôle

Rapport annuel du Comité consultatif de contrôle de la FAO – 2020

29. Le Comité a examiné le document intitulé *Rapport annuel du Comité consultatif de contrôle de la FAO – 2020* (FC 185/12).

30. **Le Comité:**

- a) **a accueilli avec satisfaction la vue d'ensemble des travaux du Comité consultatif de contrôle présentée par son Président;**
- b) **a reconnu que le Comité jouait un rôle important du fait qu'il fournissait une assurance et des avis indépendants dans les domaines relevant de son mandat;**
- c) **a réservé un accueil favorable au rapport du Comité, dans lequel figuraient des conclusions positives sur le fonctionnement du Bureau de l'Inspecteur général, et a reçu avec satisfaction l'assurance renouvelée de la pleine indépendance de ses fonctions;**
- d) **a encouragé le Comité et d'autres comités d'audit et de contrôle au sein du système des Nations Unies à s'intéresser plus en profondeur au rôle des examens périodiques de la performance menés par des entités externes et indépendantes, y compris aux solutions permettant de réaliser lesdits examens selon le meilleur rapport coût-efficacité;**
- e) **s'est dit satisfait des avis formulés par le Comité dans les domaines qui relèvent de son mandat;**
- f) **a salué la présentation simplifiée et les progrès accomplis dans la mise en œuvre des recommandations du Comité et a déclaré attendre avec intérêt un nouveau rapport de la Direction à cet égard, lors de la prochaine session ordinaire du Comité financier, en novembre 2021.**

Rapport annuel de l'Inspecteur général – 2020

31. Le Comité a examiné les documents intitulés *Rapport annuel 2020 de l'Inspecteur général* (FC 185/13.1) et *Rapport annuel 2020 de l'Inspecteur général – Résumés des rapports de vérification publiés en 2020* (FC 185/13.2).

32. **Le Comité:**

- a) **s'est félicité de la qualité du rapport, qui présentait un aperçu complet et informatif des activités menées par le Bureau de l'Inspecteur général en 2020 et a noté que les travaux menés par le Bureau de l'Inspecteur général étaient très pertinents et utiles aussi bien pour la Direction que pour les organes directeurs de l'Organisation;**
- b) **s'est dit rassuré que l'Inspecteur général ait indiqué que son Bureau avait bénéficié d'une coopération sans réserve de la part de la Direction et n'avait eu à subir aucune ingérence dans son travail d'enquête ou de vérification;**
- c) **a noté avec satisfaction que la nouvelle Charte du Bureau de l'Inspecteur général avait apporté une contribution utile s'agissant de préserver l'indépendance de l'Inspecteur général;**
- d) **tout en se félicitant du soutien que le Directeur général apportait aux activités du Bureau, a rappelé qu'il fallait continuer de donner la priorité à l'affectation de ressources suffisantes, dans la limite du montant net des crédits ouverts, pour faire face à la charge de travail croissante, permettre au Bureau de mettre en œuvre l'intégralité de son plan de travail et rétablir le poste d'Inspecteur général adjoint, afin d'assurer la continuité en cas d'absence inattendue ou prolongée de l'Inspecteur général ou lors de la période de transition entre le départ d'un Inspecteur général et l'entrée en fonction de son successeur;**
- e) **a réitéré son inquiétude quant au grand nombre d'observations récurrentes ayant trait aux faiblesses et aux lacunes systémiques en matière de contrôle interne qui ont été communiquées, notamment en ce qui concerne la gestion des achats, en particulier au niveau des bureaux décentralisés, et instamment demandé à la Direction d'intensifier les**

mesures prises actuellement pour combler les lacunes identifiées par le Bureau de l'Inspecteur général.

Rapport annuel du Bureau de la déontologie – 2020

33. Le Comité a examiné le *Rapport annuel du Bureau de la déontologie – 2020* (FC 185/14).

34. **Le Comité:**

- a) **s'est félicité** de la grande qualité du rapport ainsi que des informations, des statistiques et de l'analyse des questions présentées, qui couvraient l'éventail complet des attributions du Bureau de la déontologie, notant que les activités menées revêtaient une importance majeure pour assurer des comportements éthiques dans l'ensemble de l'Organisation;
- b) **a demandé** que l'on intègre dans les futurs rapports une section sur les difficultés rencontrées et les possibilités d'amélioration en vue de promouvoir une culture appropriée de la déontologie en milieu de travail;
- c) **a dit attendre avec intérêt** de pouvoir examiner, à ses prochaines sessions, les rapports annuels du Bureau de la déontologie et de pouvoir ainsi faire le point sur l'évolution de la situation et les progrès accomplis dans les différents domaines de travail.

Amélioration des méthodes de travail et de l'efficacité du Comité financier

Recommandations du Comité financier non encore appliquées – Situation

35. Le Comité **a pris note** du document intitulé *Recommandations du Comité financier non encore appliquées – Situation* (FC 185/5) et **a dit attendre avec intérêt** de recevoir une mise à jour du document à sa prochaine session ordinaire.

Méthodes de travail du Comité financier

36. Le Comité **s'est félicité** de ce que les documents examinés à sa cent quatre-vingt-cinquième session avaient été publiés en temps voulu, et **a exhorté** le Secrétariat à veiller à ce que ce soit également le cas pour les sessions futures.

Autres questions

Date et lieu de la cent quatre-vingt-sixième session

37. Le Comité a été informé que sa cent quatre-vingt-sixième session se tiendrait à Rome, du 7 au 9 juin 2021. Les dispositions relatives à la session seront arrêtées en fonction de l'évolution des restrictions liées à la pandémie de covid-19.

Documents présentés pour information

- État des contributions courantes et des arriérés (FC 185/INF/2)
- Rapport sur le Fonds spécial pour les activités d'urgence et de relèvement (FC 185/INF/3)

APPENDICE

Barème des contributions 2022-2023

(Le barème 2020-2021 est indiqué à des fins de comparaison)

État Membre	Barème proposé ¹	Barème actuel ²
	2022-2023	2020-2021
Afghanistan	0,007	0,007
Afrique du Sud	0,272	0,272
Albanie	0,008	0,008
Algérie	0,138	0,138
Allemagne	6,091	6,091
Andorre	0,005	0,005
Angola	0,010	0,010
Antigua-et-Barbuda	0,002	0,002
Arabie saoudite	1,172	1,172
Argentine	0,915	0,915
Arménie	0,007	0,007
Australie	2,210	2,210
Autriche	0,677	0,677
Azerbaïdjan	0,049	0,049
Bahamas	0,018	0,018
Bahreïn	0,050	0,050
Bangladesh	0,010	0,010
Barbade	0,007	0,007
Bélarus	0,049	0,049
Belgique	0,821	0,821
Belize	0,001	0,001
Bénin	0,003	0,003
Bhoutan	0,001	0,001
Bolivie (État plurinational de)	0,016	0,016
Bosnie-Herzégovine	0,012	0,012
Botswana	0,014	0,014
Brésil	2,949	2,949
Brunéi Darussalam	0,025	0,025

¹ Découle directement du barème des quotes-parts de l'ONU pour 2019-2021 tel qu'adopté par l'Assemblée générale par sa résolution 73/271 du 22 décembre 2018.

² Découle directement du barème des quotes-parts de l'ONU pour 2019-2021 tel qu'adopté par l'Assemblée générale par sa résolution 73/271 du 22 décembre 2018.

Bulgarie	0,046	0,046
Burkina Faso	0,003	0,003
Burundi	0,001	0,001
Cabo Verde	0,001	0,001
Cambodge	0,006	0,006
Cameroun	0,013	0,013
Canada	2,734	2,734
Chili	0,407	0,407
Chine	12,006	12,006
Chypre	0,036	0,036
Colombie	0,288	0,288
Comores	0,001	0,001
Congo	0,006	0,006
Costa Rica	0,062	0,062
Côte d'Ivoire	0,013	0,013
Croatie	0,077	0,077
Cuba	0,080	0,080
Danemark	0,554	0,554
Djibouti	0,001	0,001
Dominique	0,001	0,001
Égypte	0,186	0,186
El Salvador	0,012	0,012
Émirats arabes unis	0,616	0,616
Équateur	0,080	0,080
Érythrée	0,001	0,001
Espagne	2,146	2,146
Estonie	0,039	0,039
Eswatini	0,002	0,002
États-Unis d'Amérique	22,000	22,000
Éthiopie	0,010	0,010
Fédération de Russie	2,405	2,405
Fidji	0,003	0,003
Finlande	0,421	0,421
France	4,428	4,428
Gabon	0,015	0,015
Gambie	0,001	0,001

Géorgie	0,008	0,008
Ghana	0,015	0,015
Grèce	0,366	0,366
Grenade	0,001	0,001
Guatemala	0,036	0,036
Guinée	0,003	0,003
Guinée équatoriale	0,016	0,016
Guinée-Bissau	0,001	0,001
Guyana	0,002	0,002
Haïti	0,003	0,003
Honduras	0,009	0,009
Hongrie	0,206	0,206
Îles Cook	0,001	0,001
Îles Marshall	0,001	0,001
Îles Salomon	0,001	0,001
Inde	0,834	0,834
Indonésie	0,543	0,543
Iran (République islamique d')	0,398	0,398
Iraq	0,129	0,129
Irlande	0,371	0,371
Islande	0,028	0,028
Israël	0,490	0,490
Italie	3,308	3,308
Jamaïque	0,008	0,008
Japon	8,565	8,565
Jordanie	0,021	0,021
Kazakhstan	0,178	0,178
Kenya	0,024	0,024
Kirghizstan	0,002	0,002
Kiribati	0,001	0,001
Koweït	0,252	0,252
Lesotho	0,001	0,001
Lettonie	0,047	0,047
Liban	0,047	0,047
Libéria	0,001	0,001
Libye	0,030	0,030

Lituanie	0,071	0,071
Luxembourg	0,067	0,067
Macédoine du Nord	0,007	0,007
Madagascar	0,004	0,004
Malaisie	0,341	0,341
Malawi	0,002	0,002
Maldives	0,004	0,004
Mali	0,004	0,004
Malte	0,017	0,017
Maroc	0,055	0,055
Maurice	0,011	0,011
Mauritanie	0,002	0,002
Mexique	1,292	1,292
Micronésie (États fédérés de)	0,001	0,001
Monaco	0,011	0,011
Mongolie	0,005	0,005
Monténégro	0,004	0,004
Mozambique	0,004	0,004
Myanmar	0,010	0,010
Namibie	0,009	0,009
Nauru	0,001	0,001
Népal	0,007	0,007
Nicaragua	0,005	0,005
Niger	0,002	0,002
Nigéria	0,250	0,250
Nioué	0,001	0,001
Norvège	0,754	0,754
Nouvelle-Zélande	0,291	0,291
Oman	0,115	0,115
Ouganda	0,008	0,008
Ouzbékistan	0,032	0,032
Pakistan	0,115	0,115
Palaos	0,001	0,001
Panama	0,045	0,045
Papouasie-Nouvelle-Guinée	0,010	0,010
Paraguay	0,016	0,016

Pays-Bas	1,356	1,356
Pérou	0,152	0,152
Philippines	0,205	0,205
Pologne	0,802	0,802
Portugal	0,350	0,350
Qatar	0,282	0,282
République arabe syrienne	0,011	0,011
République centrafricaine	0,001	0,001
République de Corée	2,267	2,267
République de Moldova	0,003	0,003
République démocratique du Congo	0,010	0,010
République démocratique populaire lao	0,005	0,005
République dominicaine	0,053	0,053
République populaire démocratique de Corée	0,006	0,006
République-Unie de Tanzanie	0,010	0,010
Roumanie	0,198	0,198
Royaume-Uni	4,568	4,568
Rwanda	0,003	0,003
Sainte-Lucie	0,001	0,001
Saint-Kitts-et-Nevis	0,001	0,001
Saint-Marin	0,002	0,002
Saint-Vincent-et-les Grenadines	0,001	0,001
Samoa	0,001	0,001
Sao Tomé-et-Principe	0,001	0,001
Sénégal	0,007	0,007
Serbie	0,028	0,028
Seychelles	0,002	0,002
Sierra Leone	0,001	0,001
Singapour	0,485	0,485
Slovaquie	0,153	0,153
Slovénie	0,076	0,076
Somalie	0,001	0,001
Soudan	0,010	0,010
Soudan du Sud	0,006	0,006
Sri Lanka	0,044	0,044

Suède	0,906	0,906
Suisse	1,151	1,151
Suriname	0,005	0,005
Tadjikistan	0,004	0,004
Tchad	0,004	0,004
Tchéquie	0,311	0,311
Thaïlande	0,307	0,307
Timor-Leste	0,002	0,002
Togo	0,002	0,002
Tonga	0,001	0,001
Trinité-et-Tobago	0,040	0,040
Tunisie	0,025	0,025
Turkménistan	0,033	0,033
Turquie	1,371	1,371
Tuvalu	0,001	0,001
Ukraine	0,057	0,057
Uruguay	0,087	0,087
Vanuatu	0,001	0,001
Venezuela (République bolivarienne du)	0,728	0,728
Viet Nam	0,077	0,077
Yémen	0,010	0,010
Zambie	0,009	0,009
Zimbabwe	0,005	0,005
	100	100